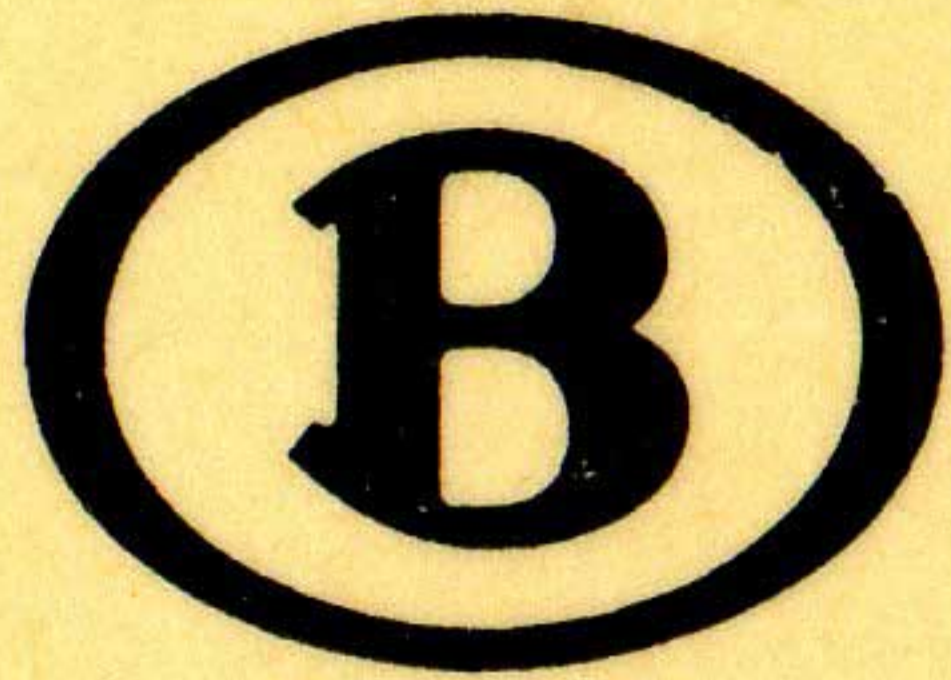


27F + 2N

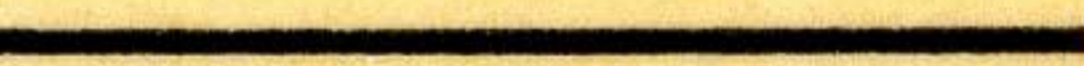
DIRECTION DE LA VOIE

DIVISION 32-1



XI. — COMPRESSEUR BOGE.

CONSIGNE D'ENTRETIEN
ET DE REVISION.



Juillet 1968.

juillet 1968.

COMPRESSEUR BOGE POUR L'ALIMENTATION DES GRAISSEURS DE RAILS.

1. DESCRIPTION DE LA MACHINE.

Pour alimenter les réservoirs de graisse des graisseurs de rails on utilise un système de graissage sous pression. L'installation complète est montée dans un tracteur. L'utilisation, l'entretien et la révision de ce tracteur sont réglés par une consigne relative aux tracteurs. Ce qui suit se rapporte uniquement au compresseur et à l'installation de graissage.

En ce qui concerne l'installation de graissage les dispositions suivantes sont d'application.

La machine comporte essentiellement :

- le moteur avec transmission par courroie,
- le compresseur,
- le réservoir à air avec tuyaux fixes,
- la pompe à graisser avec l'injecteur de graisse muni de la conduite souple.

Un schéma de construction de la machine est annexé.

1.1. Moteur avec transmission par courroie.

Les différents moteurs utilisés sont du type monocylindrique, à essence, 4 temps avec refroidissement à air de marques suivantes :

groupe de Namur : ORTIZ OC 400
puissance 6,3 ch à 3200 t/min.

groupe de Bruxelles : BERNARD W 610
puissance 6,0 ch à 3000 t/min.

groupe de Charleroi : CLINTON série 2790.1000
puissance 10,3 ch à 3600 t/min.

allumage : distance entre les pointes d'électrodes : 0,5 mm
distance entre les contacts : 0,4 mm.

1.2. Compresseur.

L'air est comprimée jusque 15 kg/cm².

1.3. Réservoir à air et tuyaux fixes.

Le réservoir à air est équipé d'un manomètre et d'une soupape de sécurité.

La conduite est pourvue d'un purgeur et d'un robinet d'arrêt.

1.4. Pompe à graisser, injecteur de graisse et tuyaux souples.2. DOCUMENTS.2.1. Documentation.

Chaque garage de drAISINES, service-proprIétaire d'un tracteur équipé d'une installation de graissage, doit être en possession d'une documentation relative aux différentes pièces:

- du moteur,
- du compresseur.

La documentation comporte : les dessins de construction avec indication des pièces de rechange et leurs numéros de référence, ainsi que les renseignements relatifs à l'utilisation et l'entretien des engins.

2.2. Carnet historique.

Les garages propriétaires des tracteurs équipés d'une installation de graissage, doivent établir et tenir régulièrement à jour un carnet historique. Y sont consignés les travaux de révision systématiques ainsi que les réparations occasionnelles jugées nécessaires.

A l'aide des formulaires V 500 les renseignements suivants seront transmis mensuellement aux garages afin d'être inscrits dans les carnets historiques :

- nombre d'heures d'utilisation,
- consommation de carburant,
- consommation d'huile.

Ces renseignements doivent être donnés régulièrement par les utilisateurs du compresseur.

3. MESURES POUR LA MISE EN MARCHE.4. PLAN DE GRAISSAGE DE LA MACHINE.

L'huile utilisée pour le carter du moteur, le compresseur et éventuellement pour les filtres est de la S.A.E. H.D. 30, numéro de nomenclature 000.63.031 service-distributeur : A.C. Gentbrugge.

5. ENTRETIEN.

Les travaux suivants doivent être exécutés, sous la surveillance des garages, par le conducteur du tracteur à l'endroit où ce dernier est en service.

5.1. Préparation journalière.

5.1.1. Moteur et transmission par courroie.

Allumage : vérification du câble de raccordement.
Carburant : vérification du niveau de carburant.
Carter du moteur : vérification du niveau de l'huile.
Courroie : vérification de la tension.

5.1.2. Compresseur.

Vérification du niveau de l'huile.

5.2. Entretien hebdomadaire.

L'installation doit être nettoyée hebdomadairement et les boulons éventuellement lâchés sont à resserrer. La vérification de l'outillage accompagnant l'engin sera faite également.

5.2.1. Moteur.

Allumage : nettoyage de la bougie toutes les 50 h d'utilisation.
Carburant : nettoyage du filtre à air ou remplacement éventuel de l'huile du filtre.
Carter du moteur : remplacement de l'huile toutes les 50 h d'utilisation.

5.2.2. Compresseur.

Remplacement de l'huile du compresseur toutes les 200 h d'utilisation.

5.2.3. Réservoir à air et tuyaux fixes.

Vérification.

5.2.4. Pompe à graisser, injecteur à graisse et conduite souple.

Vérification.

6. REVISIONS.

Ces travaux à charge des garages sont à exécuter soit sur place (révision intermédiaire), soit dans le garage.

6.1. Révision intermédiaire. - Trimestrielle.

Les travaux suivants doivent être exécutés pendant cette révision : visite intégrale de l'engin avec les accessoires, réparation, nettoyage, réglage et essais.

6.2. Révision annuelle.

L'installation doit être vérifiée intégralement, réparée et réglée une fois par an dans le garage, service-propriétaire du tracteur.

La machine sera essayée avant son départ afin de s'assurer de son bon fonctionnement. Le garage procédera également au repeinturage complet de la machine.

6.2.1. Moteur et transmission.

Démontage intégral, nettoyage et vérification de toutes les pièces constitutives.

Réparation et remplacement des pièces usées.

Montage et réglage.

6.2.2. Compresseur.

Idem comme pour 6.2.1.

6.2.3. Réservoir à air et tuyaux fixes.

Vérification et réparation.

Le réservoir à air doit être vérifié par un atelier M.A. spécialisé, conformément aux directives du R.G.M.A.


6.2.4. Pompe à graisser, injecteur à graisse et conduite souple.

Vérification et réparation.

CONSIGNE XI : COMPRESSEUR BOGE

réservoir à air avec manomètre et soupape de sûreté

pression 15 kg/cm²



Imprimerie de la S. N. C. B.
Dirigeant : R. LATAIRE
— rue des Deux Gares —
BRUXELLES (Petite-Ile)
— 282176.8.68 (460). —